

Parcours DÉCOUVERTE



CRITÈRES OBLIGATOIRES	PROJET	PIÈCES À FOURNIR	FNPF
Partenariat et Statut juridique			
Engagement du propriétaire (convention de mise à disposition du site et du droit de pêche – durée minimum 9 ans – tripartite si AAPPMA) ou titre de propriété de la collectivité piscicole		Convention	
Engagement réciprocaire (intra départemental) de l'AAPPMA locale ou de la fédération			
Situation géographique - superficie			
Proximité d'une agglomération		Carte et plan de situation du site	
Facilité d'accès (voiture, car, véhicule secours...)			
Superficie maximum : 1 hectare			
Aménagements pour la pêche			
Postes de pêche accessibles ouverts et entretenus		Plan(s) détaillé(s) du projet d'aménagement du site	
Zone(s) de pêche sécurisée(s) accessible(s) aux PMR depuis le parking			
Cheminement périphérique permettant l'accès aux postes et aux zones sécurisées			
Aménagements en direction du public			
Parking à proximité immédiate (voiture et bus)		Programme ou convention	
Sanitaires – point d'eau potable			
Poubelles			
Abri (minimum 25 m²)			
Espace pique-nique			
Programme ou convention d'entretien du site avec collectivité			
Gestion du site			
Gestion du milieu permettant le cycle naturel des espèces avec soutien éventuel des stocks pour faciliter les premières captures		Eléments devant figurer dans le dossier de présentation. Programme d'animations (publics, fréquence prévue, moyens)	
Réglementation spécifique (Pêche à une seule canne – Remise à l'eau de toutes les prises)			
Animation du site : engagement du gestionnaire de mettre en place un programme d'accueil et d'animations			
Signalisation et signalétique			
Signalisation routière charte FNPF		Plan d'implantation signalétique	
Signalisation sur site charte FNPF			
Communication / Promotion			
Respect charte FNPF sur documents de promotion			
<p>OBTENTION DU LABEL :</p> <p>COMMENTAIRES OU RÉSERVES :</p>			